## **COMMUNE MIXTE DE COURROUX**



### ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

### Message à la population

Mesdames, Messieurs,

Dans le traitement des affaires, le Conseil communal vous convie en assemblée communale

#### lundi 26 juin 2023 20h00

#### Ecole Bellevie - Salle polyvalente - Courroux

pour aborder les points à l'ordre du jour suivants :

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12.12.2022
- 2. Présentation et approbation des comptes 2022 de la commune mixte
- 3. Valider un investissement de CHF 150'000.- pour l'assainissement du chemin des Bassés
- 4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (REAP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif
- 5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif
- 6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de sécurité locale
- 7. Présentation du plan de législature 2023-2027
- 8. Informations diverses du Conseil communal
- 9. Divers.

Les règlements mentionnés sous points 4, 5 et 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Sujets que nous reprenons un à un ci-après pour en détailler le contenu comme suit :

#### 1. Le procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 est à disposition sur le site internet www.courroux.ch et au secrétariat communal. Sur lecture d'un résumé, nous passerons à son approbation en assemblée du 26 juin 2023.

#### 2. Présentation et approbation des comptes 2022 de la commune mixte

Les comptes 2022 de la Commune mixte présentent les résultats suivants :

Municipalité : compte global – bénéfice CHF 317'395.- répartis comme suit :

financements spéciaux – bénéfices CHF 317'395.-

compte général – équilibre CHF --.- (budget : déficit de CHF 391'100.-)

(prélèv. Réserve politique budgétaire CHF 190'360.- )

Bourgeoisie: bénéfice CHF 26'166.- (budget: déficit de CHF 17'950.-)

Le résultat de la Municipalité s'explique, notamment, par les éléments suivants par rapport aux comptes 2021 (Bénéfice : CHF 101'054.-) :

- amélioration du résultat :

0	charges de personnel	CHF	40'000
0	intérêts sur dettes	CHF	9'000
détérioration du résultat :			
0	péréquation financière	CHF	140'000
0	impôts globaux	CHF	70'000
0	frais de chauffage des bâtiments communaux	CHF	62'000
0	part communale à l'Etat pour AVS/PC/ALFA personnes non active	CHF	58'000

Comme indiqué ci-dessus, un prélèvement à la réserve de politique budgétaire a été effectué pour combler l'excédent de charges de CHF 190'360.-. Il reste un solde de CHF 409'640.- au 31.12.2022.

CHF

44'000.-

#### MUNICIPALITE - Chiffres clés au 31.12.2022

Total des recettes CHF 15'617'401.- (sans tenir compte du prélèv. à la Réserve de politique budgétaire)

CHF 15'807'761.-Total des charges Fortune au bilan CHF 2'175'050.-Marge d'autofinancement CHF 1'131'600.-Investissements nets CHF 1'531'070.-Dettes brutes CHF 21'408'550.-Remboursement des dettes CHF 797'550.-Dette par habitant CHF 5'001.-Taux d'intérêts moyen (yc prêts LIM) % 0.93 Engagement de garantie envers ESVT CHF 850'548.-Rentrées fiscales globales CHF 9'146'314.-Quotité d'impôt 2.15

part communale aux charges de l'enseignement

Résultats des services communaux (bénéfice + / perte -):

▶ approvisionnement en eau + CHF 43'587.-

▶ assainissement des eaux ./. CHF 59'465. ▶ gestion des déchets + CHF 97'598.-

▶ service du gaz + CHF 235′675.-

▶ inhumations - CHF 15'840.- (pris en charge par le compte de résultat)

▶ service d'incendie et secours équilibre

#### BOURGEOISIE - Chiffres clés

Total des recettes CHF 277'803.Total des charges CHF 251'637.Fortune au bilan CHF 4'328'605.-

Dettes CHF 350'000.Marge d'autofinancement CHF 86'000.Investissements CHF 24'000.-

Triage forestier du Val Terbi (bénéfice) CHF 32'287.- (part Courroux)

#### 3. Valider un investissement de Fr. 150'000.- pour l'assainissement du chemin des Bassés

Le chemin qui relie la ferme des Bassés au carrefour du haut de Courcelon est dans un très mauvais état. Les fissures, le faillançage, l'affaissement des bords, ainsi que la détérioration du coffre nécessitent une réfection de ce chemin.

La Commission des chemins et le Conseil communal, après l'étude de différentes variantes, proposent le projet suivant :

- Démolition de l'enrobé existant sur une longueur de 633 mètres
- Pose d'un nouvel enrobé sur 226 mètres
- Confection d'un chemin béton sur 407 mètres.

De plus, 4 dépotoirs seront construits sur le drainage existant pour récolter l'eau du chemin et permettre un entretien facilité dudit drainage.

Un investissement de CHF 150'000.- est donc sollicité pour la réalisation de ces travaux.

# 4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif.

La nouvelle LGEaux (Loi sur la gestion des eaux) oblige l'Exécutif à adapter son règlement. Les lignes directrices et tarifs seront présentés lors de l'Assemblée communale. Le règlement tarifaire a été, au préalable, soumis aux instances cantonales et à M. Prix.

## 5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif.

La nouvelle LGEaux (Loi sur la gestion des eaux) oblige l'Exécutif à adapter son règlement. Les lignes directrices et tarifs seront présentés lors de l'Assemblée communale. Le règlement tarifaire a été, au préalable, soumis aux instances cantonales et à M. Prix.

#### 6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de sécurité locale

La nouvelle loi sur les jours fériés officiels et le repos dominical étant entrée en force, l'Exécutif doit adapter son règlement de sécurité locale. De plus, au vu des incivilités à répétition, des zones de vidéosurveillance ont été prévues dans ce nouveau règlement.

#### 7. Présentation du plan de législature 2023-2027

L'Exécutif profitera de l'assemblée communale du 26 juin, pour vous présenter ses intentions pour cette nouvelle législature 2023-2027.

#### 8. Informations diverses du Conseil communal

Le Conseil communal informera la population sur les différents dossiers en cours.

#### Informations communales

#### Moloks - Utilisation

Les Autorités communales prient la population de faire preuve de bon sens quant à l'utilisation des Moloks et de se diriger vers un autre point de collecte, lorsqu'une installation est pleine, plutôt que de déposer les sacs à même le sol, à la merci des animaux.

#### Déchets encombrants – Rappel à la population

Sont considérés comme objets encombrants, les déchets urbains combustibles ou incinérables provenant uniquement des ménages privés, **trop volumineux pour être éliminés dans des sacs taxés 110l.** Ils sont de dimension supérieure à 50x50x50 cm et pèsent **50 kg au maximum**. Un maximum de 2 pièces par type d'objet est également fixé. Ils nécessitent un broyage avant leur incinération comme les ordures ménagères, ce qui implique pour les citoyens de veiller à **enlever les parties métalliques**. Il n'y a actuellement pas de filière écologique et économique pour le recyclage des plastiques, mis à part le PET et les bouteilles de lait. www.seod.ch

MEMODéchets

La gestion des déchets dans votre poche



Scannez le QR Code et retrouvez toutes les informations de votre commune

#### Prestations complémentaires AI et AVS – Et si vous étiez concerné-e?

En Suisse, plus de 15% des plus de 65 ans disposant d'une faible rente AVS ne recourent pas aux prestations complémentaires (PC). Il s'agit d'un dispositif social prévu dans la loi suisse. C'est donc un droit et non de la charité. Pour bénéficier de PC, les dépenses doivent être supérieures ou égales aux revenus. La fortune ne doit pas excéder CHF 100'000.-, pour une personne seule, ou CHF 200'000.- pour un couple. Notre agence communale AVS est à votre écoute en toute confidentialité, pour tous renseignements complémentaires.

#### Réorganisation communale

La dernière phase de réorganisation communale étant arrivée à son terme, les Autorités ont le plaisir de vous communiquer les informations suivantes :

Mme Caroline Carpinteiro, stagiaire HEG au sein de l'administration communale depuis l'automne 2022, a été nommée au 01.07.2023, à la succession de Christine Buchwalder, pour la gestion des permis de construire. Mme Carpinteiro sera engagée à 100%. Elle œuvrera également au soutien administratif de la secrétaire communale, Mme Sandrine Imbriani, qui réduira son taux d'occupation à 60%.

#### Dès le 01.07.2023, les horaires de l'administration communale seront modifiés comme suit :

Guichets: lundi au jeudi 10h30 - 11h30 et 16h00 - 17h30, vendredi 10h30 - 11h30, ou sur rendez-vous.

**Téléphones**: lundi au vendredi 08h00 - 11h30, lundi au jeudi 13h30 - 17h30.

Le Conseil communal tient à conserver un vaste horaire d'accessibilité pour la population, tout en améliorant la qualité des conditions de travail pour le personnel administratif!

#### Fermeture administration

L'administration communale sera fermée du vendredi 14 juillet 2023 à 11h30 au vendredi 04 août 2023 inclus, pour les vacances d'été.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, demeurons à disposition si nécessaire et nous réjouissons de votre présence à l'assemblée communale. Dans l'intervalle, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Courroux, mai 2023

Le Conseil communal